

Traité Baba Kama

Michna 4 - Chapitre 8

חֵרֵשׁ, שוֹטֶה וְקַטָן, פְּגִיעָתָם רָעָה, הַחוֹבֵל בָּהֶן חַיִב, וְהֵם שֶׁחָבְלוּ בַּאְחֵרִים, פְּטוּרִין. הַחוֹבֵל בָּהֶן חַיב, וְהֵם שֶׁחָבְלוּ בַּאְחֵרִים, פְטוּרִין, אֲבָל מְשַלְמִין לְאַחַר זְמַן: נִתְגַרְשָׁה הָאִשָּה, וִנִשְׁתַּחְרַר הָעֶבֶד, חַיִבִין לְשַלֵם.

Un sourd, un fou et une mineur sont nuisibles, [car tandis que] celui qui les blesse est astreint [aux cinq types de dédommagement], lorsqu'ils blessent les autres, ils en sont exemptés.

Un esclave [cananéen] et une femme [mariée] sont nuisibles, [car tandis que] celui qui les blesse est astreint [aux cinq types de dédommagement], lorsqu'ils blessent les autres, ils en sont exemptés [sur le coup], mais ils devront les payer plus tard.

[En effet], c'est lorsque (le cas échéant) la femme sera divorcée et l'esclave affranchi qu'ils seront alors tenus [de les payer] (pour le dommage qu'ils causèrent auparavant).



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez: Tel. (Fr): +33.1.80.91.62.91 - (Isr): +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions